

Motion 1

Les grèves contre le projet de réforme des retraites du gouvernement étant très suivies, il est important qu'aucun.e étudiant.e ne soit [pénalisé.es](#) de quelque manière. Le Conseil Académique de l'Université Paris-Saclay, réuni le 6 mars 2023 acte l'absence de contrôle d'assiduité les jours de grèves, ainsi que l'annulation ou le report des examens, des partiels et des contrôles continus sur ces mêmes jours de grève.

En effet, de nombreux étudiant.e.s utilisent les transports en commun pour se rendre en cours, et rencontrent sur ces journées des difficultés à venir en cours du fait de la mobilisation massive. En particulier, les étudiant.e.s boursier.e.s sont [contrôlé.es](#) sur l'assiduité et Il n'est pas juste qu'ils soient [pénalisé.es](#) par des absences ces jours-ci. Enfin, il ne faut pas empêcher les étudiants qui le voudraient d'exercer leurs droits démocratiques.

47 votants, Contre : 0, Pour : 43, Abstention : 4

Motion 2

Le Conseil Académique de l'Université Paris-Saclay, réuni le 6 mars 2023 tient à affirmer son opposition au projet de loi de réforme des retraites présenté le 10 janvier par le gouvernement. En effet, cette réforme qui prévoit le recul de l'âge légal de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités lui paraît non seulement injuste mais aussi inutile d'un point de vue financier, comme le confirme le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites.

Le Conseil Académique soutient le mouvement contre cette réforme et invite les personnels enseignants à ne pas contrôler l'assiduité des étudiantes et des étudiants et à ne pas assurer d'enseignement lors des journées de mobilisation. En outre, le conseil académique rappelle que le distanciel est une forme très dégradée d'enseignement et qu'aucune base juridique ou réglementaire ne permet d'y avoir recours à l'occasion de mouvements sociaux.

43 votants, Contre : 5, Pour : 27, Abstention : 11